

**ARRETE DE CIRCULATION ET
DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX**

TRAVAUX RN.31 - VOIRIES ANNEXES

**RUE CAVE L'ABBÉ - ANCIEN FAUBOURG DE VESLE - RUE BRÛLÉ BARBEY
RUE DU DOCTEUR GÉNILLON - RUE GEORGES TANGRE - AVENUE DE LA GARE**

JPP/DL/LC N° VOI-18-87

Nous, Maire de la Ville de Fismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-4 et L 2521-2,

Vu le Code de la Route, spécialement ses articles R 411, R 412-51 et R 417-10,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant la demande des entreprises EIFFAGE, SOGEA et EHTP pour le compte de la DIR Nord de la Communauté Urbaine du Grand Reims et de la commune de Fismes en date du 10 juin 2018 pour permettre la réalisation de l'ensemble des travaux de la traversée urbaine de la RN.31 et de ses voies annexes à FISMES.

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Durant la période allant du **lundi 18 juin** à partir de **08h00** jusqu'au **vendredi 31 août 2018** à **17h00**, l'accès de tous les véhicules sur la Route Nationale n°31 à Fismes, sera strictement interdit pour les axes suivants :

- Rue Cave l'Abbé vers Route Nationale n°31
- Ancien Faubourg de Vesle vers Route Nationale n°31 – à noter que l'accès à l'ancien Faubourg de Vesle à partir de la rue Georges Tangre sera autorisé pendant les travaux (le sens interdit sera neutralisé)
- Rue Brûlé Barbey, rue du Docteur Génillon et Avenue de la Gare : vers Route Nationale n°31

La sécurisation des piétons devra être assurée.

La circulation sera rétablie à l'issue des travaux.

Article 2 : Durant la période allant du **lundi 18 juin** à partir de **08h00** jusqu'au **vendredi 13 juillet 2018** à **17h00**, la circulation de tous les véhicules sera strictement interdite sur les axes suivants à Fismes :

- Rue Cave l'Abbé, Ancien Faubourg de Vesle, rue Brûlé Barbey : portion entre la rue Georges Tangre et la Route Nationale n°31
- Rue du Docteur Génillon : portion entre l'entrée au parking en face de Gare (magasin Pa'Cher) et la Route Nationale n°31
- Avenue de la Gare : portion entre l'entrée de la station service de Carrefour Market et la Route Nationale n°31

L'accès aux riverains sera interdit en fonction des contraintes imposées par les travaux

La sécurisation des piétons devra être assurée.

La circulation sera rétablie à l'issue des travaux.

Article 3 : Durant la même période et sur le même secteur (article 2), le stationnement considéré comme gênant sera strictement interdit au droit des travaux :

- Rue Cave l'Abbé, Ancien Faubourg de Vesle, rue Brûlé Barbey, : portion entre la rue Georges Tangre et la Route Nationale n°31
- Rue du Docteur Génillon : portion entre l'entrée du parking en face de la Gare (magasin Pa'Cher) et la Route Nationale 31
- Avenue de la Gare : portion entre l'entrée de la station service de Carrefour Market et la Route Nationale 31

Le stationnement sera rétabli à l'issue des travaux.

Article 4 : La signalisation des travaux sera mise en place, à la charge, entretenue et sous la responsabilité des entreprises AK5 et EIFFAGE, Bouygues Télécom et D2Z.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera affichée à la vue du public sur le lieu des travaux.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Gendarmerie et Monsieur le Chef de service de la Police Municipale sont informés et chargés de l'application du présent arrêté chacun en ce qui les concerne.

Article 7 : Copie de cet arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Fismes, Police Municipale,
- Monsieur Derty, Adjoint à la Voirie Espaces-verts,
- DIR Nord, M^{me} CORNET et MALARA, 5, rue Léo Lagrange – CS 50002 – 51726 REIMS ☎ : 03.26.35.88.63
- DIR Nord, MM.HERMIER, 4 rue Gaston Boyer - 51100 REIMS
- CIP Nord, Monsieur THIERY, ☎ : 03 26 02 67 90
- Ets. EIFFAGE, MM.FERRONIERE - EL OUARZI, 12 Avenue André Margot – BP125 – 51884 REIMS ☎ : 03.26.87.65.17
- BOUYGUES TÉLÉCOM, MM.RISSELIN et DESLANDES, Parc d'activité Départemental – 08460 SIGNY-L'ABBAYE ☎ : 03.24.52.87.77
- D2Z Temporaire, 4 Chemin Saint-Martin, 62128 CROISILLES
- SOGEA EST Monsieur DOUILLY
- EHTP, Monsieur BRAILLY, 13 boulevard Foch, 51100 REIMS
- Ets AK5, 4 Rue Marcel Dassault, 51430 TINQUEUX - ☎ : 03 26 88 50 06
- CUGR, pôle Fismes Ardre et Vesle, 10 rue René Letilly, 51170 FISMES

Fait à FISMES, le

12 JUIN 2018

Arrêté certifié exécutoire à sa date de signature compte tenu de son caractère non transmissible au représentant de l'Etat dans le Département (Loi du 13 août 2004)

Le Maire,
Jean-Pierre PINON.



Le Maire*
Jean-Pierre PINON

